



ANALYSE D'ACCIDENT

L'accident est un événement !

Pour améliorer vos performances en matière de Santé et Sécurité au travail, tous les acteurs prévention de votre collectivité doivent en être persuadés. Pour réagir suite à un accident de service, mettez à disposition de vos équipes une méthode efficace pour éviter que le même accident ne se reproduise et cette fois avec des conséquences plus graves.

OBJECTIFS

- Connaître différentes méthodes d'analyse d'accidents.
- Maîtriser parfaitement la méthode de l'arbre des causes.
- Mesurer l'importance de réaliser des enquêtes à chaque accident ou incident.
- Savoir faire de l'**accident** un **événement**.

CONTEXTE

Les accidents ne sont perçus que comme des **coups du sort, des erreurs**, vous souhaitez faire prendre conscience aux agents qu'il faut réagir.

Vos analyses d'accident se résument en une **recherche de coupables** et de **responsables** ; vous voulez changer ces mentalités.

L'article L 411-1 du code de la sécurité sociale qui définit la notion d'accident du travail n'est pas directement applicable aux fonctionnaires. C'est toutefois de cet article que s'inspire la jurisprudence administrative pour apprécier la notion d'accident de service dans la fonction publique.

Il est indispensable pour un membre de l'encadrement de déclencher l'analyse des incidents ou des accidents survenus dans son service.

Pour réaliser l'analyse, il peut faire appel à des membres du CHS (l'analyse des accidents et des incidents fait partie de leurs missions) et/ou à l'ACMO du secteur.

La méthode de l'arbre des causes est incontournable dans beaucoup de secteurs industriels, elle permet d'obtenir une analyse en profondeur des causes des accidents pour proposer des actions techniques, mais aussi organisationnelles et humaines.

CONTENU TYPE (durée 1 à 2 jours)

- Les notions d'accidents de service, accidents de trajet, incident, presque accident.
- Les différentes méthodes d'analyse d'accident.
- La méthode de l'arbre des causes.
- Pourquoi analyser un accident ?

LES DE LA FORMATION

- Travail à partir de films.
- Possibilité de visites de terrain.
- Ateliers pratiques et dynamiques.

À QUI PROFITE LA FORMATION

- Les membres du CHS.
- ACMO.
- Service hygiène et sécurité.
- Encadrement.
- Toute personne amenée à faire des enquêtes d'accident.

Pour plus de renseignements, prenez contact avec notre équipe de consultants